



⑫

## DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑬ Numéro de dépôt: 84420122.8

⑮ Int. Cl.<sup>4</sup>: H 04 R 1/02

⑭ Date de dépôt: 06.07.84

⑩ Priorité: 21.07.83 FR 8312303

⑪ Demandeur: Erard, Henri  
26 Rue du Gambaud Tignieu  
F-38230 Pont de Cheruy(FR)

⑫ Date de publication de la demande:  
13.02.85 Bulletin 85/7

⑫ Inventeur: Erard, Henri  
26 Rue du Gambaud Tignieu  
F-38230 Pont de Cheruy(FR)

⑬ Etats contractants désignés:  
BE CH DE GB LI NL

⑭ Mandataire: Monnier, Guy et al,  
Cabinet Monnier 142-150 Cours Lafayette B.P. 3058  
F-69393 Lyon Cédex 03(FR)

⑮ Support réglable pour enceinte acoustique.

⑯ Il est formé par deux éléments symétriques (A, B) reliés l'un à l'autre par deux traverses télescopiques (C), bloquées à l'aide de vis (5). Le piétement (1-2) de chaque élément porte à son sommet un appui (3) orienté obliquement et constitué par une cornière à profil en L, apte à s'appliquer contre les arêtes inférieures de la base de l'enceinte à supporter.

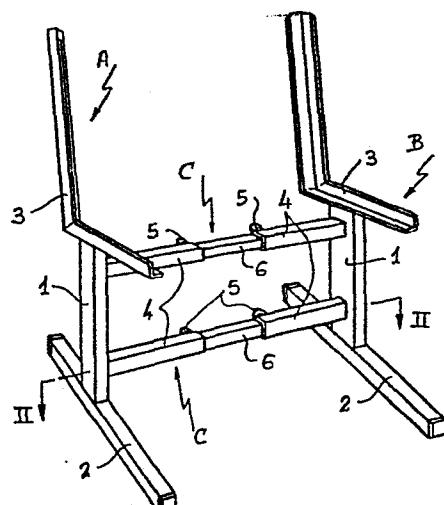


Fig. 1

## Support réglable pour enceinte acoustique -

On sait que pour assurer une bonne diffusion du son, les enceintes acoustiques du genre communément désigné sous le nom de "bafles" doivent être disposées à une certaine hauteur au-dessus du sol en étant orientées obliquement vers le haut d'arrière en avant. On a donc imaginé des supports conformés de manière à recevoir la base desdites enceintes et comme les dimensions de celles-ci varient dans une large mesure, l'on a été amené à faire comporter auxdits supports des moyens propres à permettre leur réglage en largeur.

Les agencements proposés à ce jour ne donnent toutefois pas entière satisfaction en ce sens que l'opération de réglage par l'utilisateur lui-même est relativement délicate et que par ailleurs la retenue en place de la base de l'enceinte par la partie correspondante du support est précaire.

C'est à ces inconvénients qu'entend principalement remédier la présente invention, et ce à l'aide d'un support essentiellement remarquable en ce qu'il est constitué par deux éléments séparés dont chacun comprend un piétement sur lequel est fixé un appui oblique formé par une cornière à profil latéral en L, propre à accueillir la base d'une enceinte qui est ainsi retenue verticalement et latéralement, ces deux éléments, établis symétriquement, étant assemblés l'un à l'autre par au moins une traverse télescopique susceptible d'être bloquée à la position axiale correspondant à la largeur de la base précitée.

Le dessin annexé, donné à titre d'exemple, permettra de mieux comprendre l'invention, les caractéristiques qu'elle présente et les avantages qu'elle est susceptible de procurer :

Fig. 1 est une vue en perspective d'un support établi conformément à l'invention.

Fig. 2 en est une coupe de détail suivant le plan

horizontal indiqué en II-II en fig. 1.

Fig. 3 illustre le réglage du support préalablement à la mise en place de l'enceinte acoustique.

5

Le support représenté en fig. 1 comprend deux éléments symétriques A et B, assemblés l'un à l'autre par deux traverses réglables C disposées en superposition.

- 10 Chaque élément A ou B comprend un montant 1, avantagereusement établi sous forme tubulaire. L'extrémité inférieure de ce montant 1 est pourvue d'une embase ou pied horizontal 2. L'ensemble 1-2 forme un piétement pour un appui 3 constitué par une cornière dont l'aile verticale est tournée vers l'extérieur ; chaque cornière 3 est repliée à l'équerre et l'on observera que la partie inférieure de cette équerre est fixée au sommet du montant 1, non pas à l'horizontale, mais avec une légère obliquité, orientée de bas en haut d'arrière en avant.
- 15 20 Chacune des deux traverses superposées C comprend un profilé horizontal 4 qui s'étend transversalement en porte-à-faux à partir de la face latérale du montant 1 de chaque élément A et B ; chaque profilé ou embout 4 est équipé, au voisinage de son extrémité libre, d'une vis de pression 5 qui, comme illustré en fig. 2, est engagée à travers un taraudage ménagé dans un crevé de la paroi dudit embout. Chaque traverse C est complétée par une entretoise intermédiaire 6, introduite à coulissolement dans les embouts 5 en vis-à-vis 25 des deux éléments A et B, et l'on conçoit que la manœuvre des vis 5 permet d'immobiliser cette entretoise 6 à toute position axiale désirée, les deux éléments A et B étant alors rigidement maintenus à un écartement approprié.
- 30 35 Il convient d'observer qu'au niveau de chacune de leurs extrémités, les deux entretoises 6 présentent une patte 6a repliée transversalement dans le débouché correspondant, de façon à former butée d'arrêt pour l'extrémité des vis 5. Cette disposition évite que, lors du réglage de la longueur

utile de chaque traverse télescopique C, l'entretoise 6 se dégage intempestivement de l'un ou de l'autre des deux embouts 4 qui la renferment.

- 5 Pour régler le support suivant l'invention en fonction de la conformation de la base de l'enceinte acoustique considérée, l'utilisateur commence par desserrer les quatre vis de pression 5, afin de libérer les entretoises 6 des traverses C. Il place l'enceinte sur le sol avec sa base tournée vers 10 le haut et, comme illustré en fig. 3, il dispose contre cette base D le support avec les pieds 2 également disposés vers le haut ; les deux éléments A et B sont alors rapprochés l'un de l'autre jusqu'à ce que les cornières ou appuis 3 viennent s'appliquer contre les arêtes horizontales correspondant à l'arrière de la base D. Il suffit à ce moment de manoeuvrer les vis 5 pour immobiliser les éléments A et B à 15 la position obtenue, et de retourner l'enceinte avec le support pour faire reposer celui-ci sur le sol.
- 20 On notera que les cornières 3 assurent la retenue latérale efficace de l'enceinte acoustique, en même temps qu'elles soutiennent celle-ci à la hauteur et à l'obliquité jugées les plus favorables. Le réglage du support est effectué très simplement, l'opération étant susceptible d'être 25 effectuée par l'utilisateur lui-même, sans nécessiter ni habileté particulière, ni outil.

En certains cas on peut se dispenser des entretoises intermédiaires 6, l'un des embouts 4 de chaque traverse C étant alors dimensionné pour être télescopiquement introduit dans le débouché de l'embout opposé. Le nombre des traverses C peut être quelconque ; de la même manière, le piétement 1-2 de chaque élément du support est susceptible d'être conformé de toute manière appropriée.

Revendications

1. Support réglable pour enceinte acoustique, caractérisé en ce qu'il est constitué par deux éléments symétriques (A, B) dont chacun comprend un piétement (1-2) sur lequel est fixé un appui oblique (3) formé par une cornière à profil latéral en L, propre à accueillir la base (D) de l'enceinte qui est ainsi retenue verticalement et latéralement, ces deux éléments étant assemblés l'un à l'autre par au moins une traverse télescopique (C) susceptible d'être bloquée à la position axiale correspondant à la largeur de la base (D) précitée.

2. Support suivant la revendication 1, caractérisé en ce que chaque piétement est constitué par l'assemblage d'un montant (1) et d'un pied horizontal (2).

3. Support suivant l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la traverse (C) comprend deux embouts horizontaux tubulaires (4) solidaires en porte-à-faux des piétements (1-2) des éléments (A, B), et une entretoise intermédiaire (6) engagée télescopiquement à l'intérieur desdits embouts.

4. Support suivant la revendication 3, caractérisé en ce que le blocage de la traverse (6) est assuré à l'aide de vis de pression (5) portées par les embouts (4).

5. Support suivant la revendications 3 et 4 envisagées en combinaison, caractérisé en ce que chacune des extrémités de l'entretoise (6) comporte une patte (6a) repliée vers l'intérieur afin de former butée pour l'extrémité de la vis (5) correspondante et de s'opposer ainsi au dégagement intempestif de ladite entretoise hors des embouts (4) lors du réglage du support.

1/2

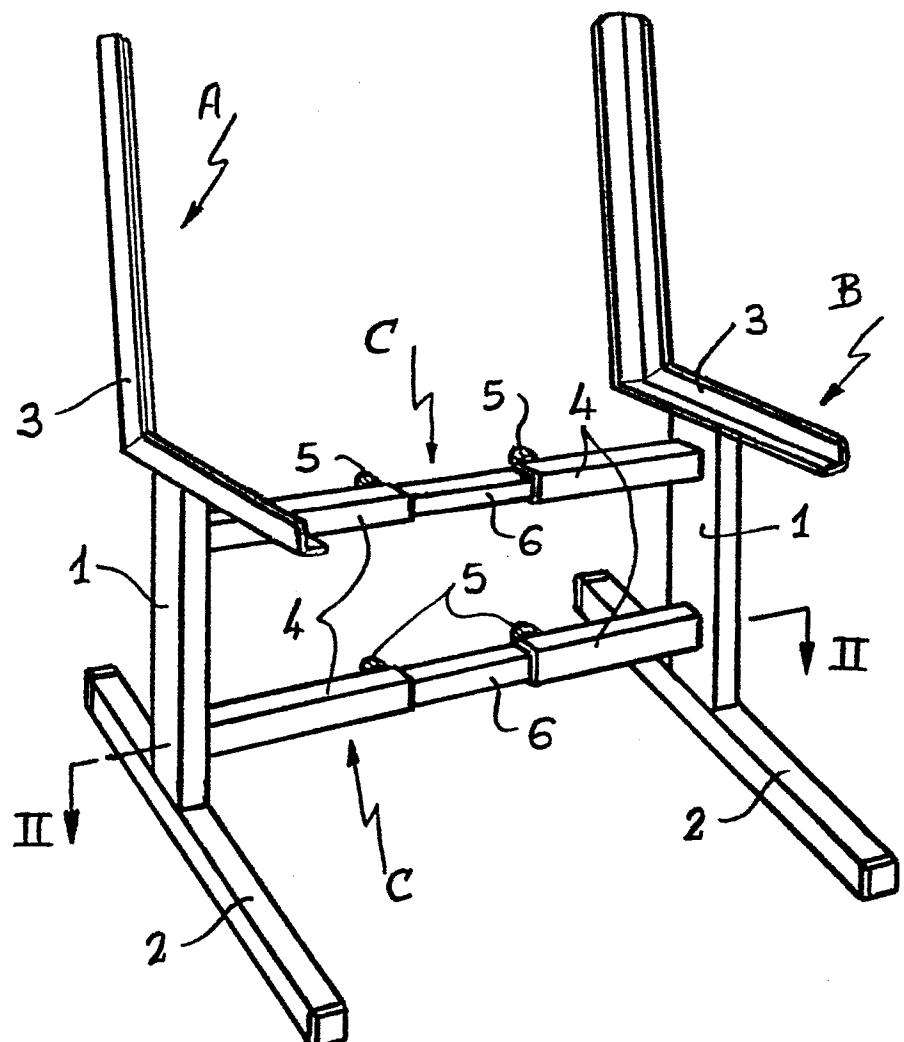


Fig. 1

